

1.15 Niveau de vie et pauvreté selon l'activité

En 2015, en France métropolitaine, le **niveau de vie** moyen des personnes actives (**en emploi** ou **chômeurs**) est supérieur de 9 % à celui des **inactifs** (70 % des inactifs de 18 ans ou plus sont des retraités). Il s'élève à 24 990 euros, soit 2 082 euros par mois pour les actifs et à 23 020 euros, soit 1 918 euros par mois pour les inactifs. Mais la situation vis-à-vis de l'emploi est déterminante : le niveau de vie moyen des chômeurs est inférieur de 38 % à celui des actifs occupés. Les retraités ont un niveau de vie moyen de 2 045 euros par mois, quasi identique à celui des actifs. Même si les retraites sont en moyenne plus faibles que les salaires, des revenus du patrimoine plus élevés compensent en partie cet écart. De plus, le nombre d'**unités de consommation** (UC) des ménages retraités est inférieur à celui des ménages actifs.

Les autres inactifs, dont les enfants et les étudiants vivant chez leurs parents, ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage, mais augmentent le nombre d'UC, diminuant mécaniquement le niveau de vie du ménage. Le niveau de vie moyen des autres inactifs est de 1 630 euros par mois. Ce sont néanmoins les actifs au chômage qui disposent du niveau de vie le plus faible (1 348 euros par mois en moyenne).

Les personnes en emploi sont surreprésentées parmi la moitié de la population la plus aisée : 60,9 % d'entre elles sont au-dessus du niveau de vie médian, contre 46,6 % des inactifs. Les chômeurs se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie : 30,0 % des chômeurs appartiennent aux 10 % des

personnes au niveau de vie le plus faible (inférieur au 1^{er} **décile** de niveau de vie) et 17,5 % se situent entre le 1^{er} et le 2^e décile. Seuls 23,0 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie supérieur à la médiane.

Les retraités sont seulement 4,0 % à avoir un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile. **L'allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa) assure en effet un plancher minimum de revenu : elle est versée en complément des autres ressources des personnes âgées jusqu'à un seuil de revenu fixé annuellement par décret. Après une revalorisation exceptionnelle au 1^{er} octobre 2014, le montant maximum de l'Aspa n'a pas été revalorisé au 1^{er} avril 2015. Il s'élève à 800 euros par mois pour une personne seule et à 1 242 euros par mois pour un couple. À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, les retraités sont présents en proportion de leur poids dans la population. En effet, des revenus du patrimoine substantiels compensent le fait que le système de retraite induit des taux de remplacement moins élevés pour les hauts salaires.

La **pauvreté monétaire** touche moins les actifs que les inactifs : 10,8 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté**, alors que 14,9 % des inactifs sont dans cette situation. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,8 fois moins élevé pour les personnes en emploi que pour les chômeurs dont 37,6 % sont concernés par la pauvreté monétaire. Toutefois, occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté : près de 2 millions de personnes ayant un emploi vivent au-dessous du seuil de pauvreté. ■

Définitions

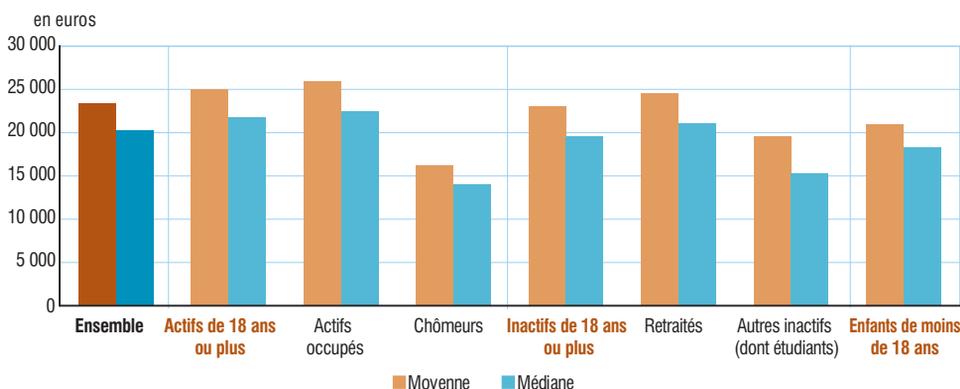
Niveau de vie, en emploi ou **actif occupé** au sens du BIT, **chômeur** au sens du BIT, **inactif**, **unités de consommation**, **décile**, **allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), **pauvreté monétaire**, **seuil de pauvreté** : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015 et séries longues », *Insee Résultats Web*, décembre 2017.
- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.

Niveau de vie et pauvreté selon l'activité 1.15

1. Niveau de vie moyen et médian selon l'activité en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Répartition des actifs et des inactifs selon la tranche de niveau de vie en 2015

en %

	Inférieur à D1	De D1 à D2	De D2 à D3	De D3 à D4	De D4 à D5	De D5 à D6	De D6 à D7	De D7 à D8	De D8 à D9	Supérieur à D9
Actifs de 18 ans ou plus	7,7	7,6	8,5	9,3	9,9	10,5	11,2	11,6	11,8	11,7
Actifs occupés	5,2	6,5	8,0	9,3	10,2	11,0	11,9	12,5	12,7	12,8
Chômeurs	30,0	17,5	12,9	9,2	7,3	6,4	5,4	4,5	4,0	2,7
Inactifs de 18 ans ou plus	10,3	11,4	10,9	10,6	10,1	9,4	9,1	9,0	9,5	9,6
Retraités	4,0	9,0	10,3	11,4	11,4	10,9	10,5	10,7	11,2	10,5
Autres inactifs (dont étudiants)	24,6	16,7	12,2	8,8	7,2	6,0	6,0	5,2	5,7	7,5
Enfants de moins de 18 ans	14,0	12,9	11,7	10,5	9,9	9,8	8,8	8,1	7,2	7,1
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, 7,6 % des actifs de 18 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^e et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie ; D5 est la médiane.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2015

	Ensemble des personnes (en milliers)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
		Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	28 509	3 079	10,8
Actifs occupés	25 474	1 987	7,8
Chômeurs	2 904	1 092	37,6
Inactifs de 18 ans ou plus	20 168	3 005	14,9
Retraités	14 082	1 028	7,3
Autres inactifs (dont étudiants)	6 159	1 977	32,1
Enfants de moins de 18 ans	14 025	2 791	19,9
Ensemble	62 702	8 875	14,2

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2015.